

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

ABONNEMENTS
 LES ABONNEMENTS
 datent des 1^{er} et 16 de chaque mois
 et
se paient d'avance.
 LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
 Trois mois 5 fr.
 Six mois 9 fr.
 Un an 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

INSERTIONS
 LES INSERTIONS
 sont reçues au
 Bureau du Journal
 du Lot
 et
se paient d'avance
 Annonces... 25 c. ligne
 Réclames... 50 c.
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
 M. M. Laffite et Co, place de la
 Bourse 8, sont seuls chargés
 à Paris de recevoir les annonces
 pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 8 Août 1872.

Voici d'après le Français, l'analyse, et l'appréciation du manifeste de la gauche républicaine, que nous avons déjà annoncé.

Il est impossible de concevoir une dissertation plus banale, qui réponde moins à ce que les hommes sérieux sont en droit d'attendre d'un parti qui se dit qu'il veut. La gauche républicaine se distingue de la gauche radicale, puisque M. Gambetta n'a pas signé le manifeste; mais en quoi consiste la distinction? La gauche républicaine est-elle ou non favorable à la campagne de la dissolution? Reconnaît-elle ou ne reconnaît-elle pas le pouvoir constituant à l'Assemblée?

Le manifeste déclare que « l'Assemblée n'a pas besoin de recourir à un formalisme quelconque pour reconnaître la volonté nationale en vertu de laquelle la République est à la fois le fait et le droit. »

Qu'implique une pareille déclaration? Le manifeste veut-il dire que l'Assemblée actuelle, constituante pour faire la République, ne le serait pas pour faire la Monarchie, si elle le croyait expédient? Le manifeste montre la gauche républicaine « donnant une main au centre gauche et l'autre à l'Union républicaine. » Ce n'est ni avec des accolades, ni avec des poignées de main qu'on fonde des partis politiques: est par l'échange d'explications catégoriques, par la profession de doctrines accusées et précises. Ces explications et cette précision manquent absolument dans le manifeste.

La gauche républicaine a la main dans la main du centre gauche. Voilà qui est bien; mais le centre gauche a deux mains: l'une qui l'autre jour, votait la condamnation de MM. Gambetta et Naquet, l'autre qui votait contre cette condamnation.

Le manifeste a la prétention de rendre compte aux électeurs de la conduite de leurs mandataires. Le compte-rendu est singulièrement laconique. La minorité républicaine a, durant cette session, sacrifié tous les principes, rompu toutes les traditions, renié tous les *credo* du vieux parti républicain. Elle a voté les armées permanentes, l'impôt sur les matières premières, etc., etc. Nous étions curieux il faut l'avouer, de savoir comment la gauche républicaine se justifierait de cette longue série de défections honteuses. Le manifeste déclare tout simplement que les membres de la gauche républicaine ont « maintenu leur union avec le président de la République au prix de plus d'un sacrifice. » Et le manifeste ajoute: « Ces sacrifices, nos adversaires nous en font un crime; nous nous en faisons un honneur: la France jugera. »

Voilà assurément une plaisante façon de se justifier de ses fautes! Quel profond mépris les hommes de la gauche ont-ils donc de leur commettants pour compter à ce point sur l'imbécillité de ceux qui liront le manifeste? Ils prétendent que « les progrès de la raison publique leur amènent des recrues. » Si le pays pouvait accepter la direction d'un parti qui n'ose dire ce qu'il veut, donne de grands mots pour des raisons, se dérobe quand il faut paraître et a recours aux ambiguïtés et aux équivoques pour couvrir les plus misérables défaillances, la vérité est que le pays serait bien malade.

La Commission de permanence a tenu lundi, sa première séance à Versailles.

Malgré la présence de la plupart des membres de cette commission et de quelques rares députés non encore partis en vacances, les débats de l'Assemblée, naguère si animés, avaient un aspect fort triste. La présence même de plusieurs employés de la Chambre, auxquels on avait donné la consigne de veiller à ce qu'aucun profane, surtout aucun journaliste, ne s'introduisît dans la salle dite des *Tombeaux*, ne diminuait pas beaucoup l'air de solitude dont nous parlons.

Ce n'est pas sans intention que nous avons employé, en parlant des membres de la commission, l'expression de *la plupart*. En effet, plus d'un commissaire avait cru pouvoir se dispenser d'assister à cette séance préparatoire.

M. Jules Grévy a présidé la séance. On s'est réuni dans le local où siège habituellement la commission du budget.

Le bureau de la Chambre était représenté par MM. Martel et Vitet, vice-présidents; Paul de Rémusat, Francisque Rive et de Meaux, secrétaires, et M. Baze, l'un des questeurs.

Les commissaires présents étaient MM. Robert de Massy, Edouard Laboulaye, Antonin Lefèvre-Pontalis, Noël Parfait, de Mahy, Lucet, Journault, Paul Morin, Ferdinand Moreau, le comte d'Aboville, le comte de Kergorlay, Martial Delpit, Bottieau, Cornélis de Witt, Perrot, le duc de Broglie, Callet, le vicomte d'Haussonville et Pagès Duport.

La séance n'a commencé qu'à deux heures. M. le président Grévy a rappelé que la commission de permanence n'avait point d'autres attributions que celle qui est déterminée par l'article 32 de la Constitution de 1848, c'est-à-dire de convoquer l'Assemblée en cas d'urgence.

Cet article 32 est en effet ainsi conçu: « L'Assemblée est permanente. » Néanmoins, elle peut s'ajourner à un jour qu'elle fixe.

Pendant la durée de la prorogation, une commission, composée des membres du bureau et de vingt-cinq représentants nommés par l'Assemblée au scrutin secret et à la majorité absolue, a le droit de la convoquer en cas d'urgence.

Le président de la République a aussi le droit de convoquer l'Assemblée.

L'Assemblée nationale déterminera le lieu de ses séances. Elle fixe l'importance des forces militaires établies pour sa sûreté; elle en dispose.

S'occupant ensuite de la fixation des séances ultérieures, M. le président a exposé que les précédentes commissions de permanence s'étaient réunies tantôt une fois par semaine, tantôt une fois par quinzaine. Dans les circonstances actuelles, il lui semblait qu'il suffirait d'avoir une séance tous les quinze jours.

Il était cependant bien entendu que les convocations deviendraient plus fréquentes si les circonstances l'exigeaient.

M. Pagès Duport a exprimé l'espoir que de semblables circonstances ne se produiraient point. Le pays, a-t-il ajouté, jouissant d'un grand calme que rien pour le moment ne menace de troubler, la commission devrait se borner à se réunir chaque quinzaine. Il a demandé de désigner le jeudi pour le jour des séances.

M. Pagès Duport a fait observer que, la fête de l'Assomption tombant le jeudi 15 août, il fallait indiquer la prochaine séance pour le mercredi 14 août. La troisième aurait lieu le jeudi 29 août.

Après de courtes observations échangées entre M. le président Grévy, MM. Lucet, Journault, de Kergorlay, Vitet et Lefèvre-Pontalis, la proposition de M. Pagès Duport a été adoptée.

Lorsque ces diverses questions d'organisation intérieure eurent été résolues, M. Grévy a annoncé que M. le ministre de l'intérieur se tenait dans une salle voisine, à la disposition de la commission.

M. Victor Lefranc, ayant été prévenu, est entré. Il a fait connaître que M. le président de la République lui avait recommandé de se mettre en relation avec la commission de permanence, et de fournir à celle-ci toutes les explications qu'elle solliciterait.

Une conversation s'est engagée alors entre le ministre de l'intérieur et quelques commissaires, relativement au bruit de la démission de M. de Kératry.

M. de Kergorlay, député de l'Oise, a le premier abordé ce sujet, en priant M. Victor Lefranc de renseigner la commission sur l'exactitude de la nouvelle publiée par les journaux, de la démission du préfet des Bouches-du-Rhône.

On assure que cette question a été assez longuement traitée avec une grande bienveillance de part et d'autre, et un désir égal de voir M. de Kératry conserver son poste.

Une lettre publiée par le journal le *Soir*, indique que M. de Kératry persiste, au contraire, à se retirer.

Il nous est impossible de nous appesantir sur les détails de la discussion, ou plutôt de l'entretien courtois auquel ont pris part MM. de Broglie, Pagès Duport, Callet et Cornélis de Witt, qui tous ont manifesté les regrets profonds que leur inspirerait la retraite définitive d'un fonctionnaire aussi dévoué à la société et à l'ordre que M. de Kératry.

A la fin de la séance, M. d'Aboville a appelé l'attention sur une dépêche publiée par le *Daily Telegraph*, d'après laquelle M. Thiers aurait invité la gauche républicaine à ne pas aborder dans son Manifeste la question de la dissolution de l'Assemblée.

M. d'Aboville pensait qu'il importait de démentir cette nouvelle dans le *Journal officiel*. Divers membres ont fait observer que ce récit n'avait pas de gravité, et que le *Daily Telegraph* n'avait pas d'ailleurs une importance politique suffisante pour qu'un démenti fût nécessaire.

La séance a été levée à deux heures trois quarts.

(Journal des Débats).

Revue des Journaux

Patrie.

Le *Figaro* publie une lettre du prince de Bismark, adressée à sa femme le lendemain de la bataille de Sedan.

L'intérêt qu'offre ce document est d'autant plus grand, que c'est là une lettre particulière, privée, interceptée par les hasards de la guerre, et tombée entre nos mains. Elle n'était nullement destinée à la publicité. Le grand chancelier de l'Allemagne y parle à cœur ouvert, sans détours, sans ambages, sans circonlocutions diplomatiques; c'est la vérité toute nue, toute vive que nous trouvons dans ce billet, écrit à la hâte par l'éminent homme d'État à sa famille. Ce document fait aujourd'hui partie de l'histoire.

Le ton général de la lettre est simple, absolument naturel, exempt de toute espèce de fanfanerie; le grand chancelier attribue, dans tout le cours de sa lettre, la victoire remportée par l'Allemagne à la volonté du Tout-Puissant. Quelle leçon pour nos libres-penseurs!

Ce n'est pas d'ailleurs sur les détails de ce billet si caractéristique, si frappant par sa grande simplicité, que nous prétendons insister. Il est un point d'un intérêt capital pour l'histoire qu'il importe de mettre en lumière. On s'est souvent demandé si, après Sedan la Prusse eût consenti à traiter des conditions de la paix. La lettre de M. le prince de Bismark répond à cette question d'une manière tout à

fait décisive. Qu'on relise plutôt:

C'est un événement historique, écrit-il, qui intéresse le monde entier. C'est une victoire dont nous voulons humblement rendre grâce à Dieu et qui décide (*entscheidet*) de la guerre, même si nous étions obligés de continuer la guerre contre la France sans empereur.

Ces lignes sont suffisamment explicites, suffisamment éloquents. Dans l'esprit de l'homme d'Etat allemand, la paix est décidée, et il n'admet que comme une hypothèse tout-à-fait improbable qu'elle puisse continuer: *même si nous étions!!!*

Maintenant, qu'on compare à ce document privé, particulier, le rapport officiel de M. de Bismark au roi. M. de Bismark a une entrevue avec l'empereur, et il s'exprime de la manière suivante:

Je demandai à l'empereur s'il était en mesure de traiter les conditions de paix. L'empereur déclara que, étant prisonnier, il ne pouvait le faire.

Je lui demandai alors qui représentait en ce moment la France. Il s'en référa au gouvernement actuellement à Paris. Je reconnus la vérité de ce point... etc.

Ainsi donc pas de doute à cet égard, le chancelier de l'Allemagne regardait la paix comme devant être l'inévitable conséquence des événements qui venaient de se dérouler.

Remarquons en passant que les Prussiens parlent avec grand respect de cette bataille de Sedan, qu'ils rendent justice à la valeur de notre armée, qu'ils proclament l'échec de la lutte, et recueillons en même temps cette précieuse déclaration de M. de Moltke au général de Wimpffen, quand on traitait les conditions de la capitulation:

Toute résistance de votre part, dit M. de Moltke, est désormais impossible. Vous n'avez pas de vivres; vos munitions sont épuisées; votre armée est décimée. D'ailleurs notre artillerie est en batterie tout autour de la ville, sur les hauteurs qui la dominent; elle peut anéantir vos troupes avant qu'elles aient eu le temps d'opérer le moindre mouvement.

Il y a donc eu à Sedan une grande bataille, malheureusement perdue, et la paix paraissait à nos vainqueurs l'inévitable conséquence de ce désastre. C'est un fait acquis.

Ce qui est acquis également, c'est que les conditions qu'on nous eût offertes en ce moment eussent été tout à fait différentes de celles que nous avons dû subir depuis. Les puissances étrangères, — cela est certain, au moins pour la Russie, — fussent intervenues en notre faveur à cette époque, ce qu'elles ont refusé de faire depuis, devant un gouvernement d'aventure, qui s'était emparé du pouvoir le 4 septembre, et cela en présence de l'ennemi.

Il est d'autant plus difficile de contester que les conditions de paix eussent été toutes différentes. Deux mois plus tard, au 31 octobre, M. Thiers a pris soin de nous dire que les nouvelles conditions qu'on nous offrait, très-aggravées par la continuation de la guerre, étaient encore meilleures que celles qu'il nous a fallu subir en dernier lieu.

A la suite de la lettre de M. de Bismark, le *Figaro* place un résumé de la journée du 4 septembre, de ses conséquences et des faits et gestes de ses auteurs. Nous avons trop souvent répété à ce sujet, ce qu'il y avait à dire, pour que nous y insistions beaucoup aujourd'hui encore!

De l'ensemble de cette lecture, il résulte l'impression, ou mieux la conviction, que ce sont les hommes du 4 septembre qui ont tout aggravé, et définitivement perdu une situation très-compromise, il est vrai, mais dont les conséquences ne devaient point être la perte de cinq milliards et de deux provinces. C'est là la vérité, et la vérité vraie! Ce sera le juge-

ment définitif de l'histoire, et la lettre intime du grand chancelier n'aura pas peu contribué à l'établir d'une manière irréfutable.

Il n'est pas, selon nous, fort difficile de donner dès aujourd'hui sa signification très-exacte à l'entrevue projetée des trois empereurs d'Allemagne, d'Autriche et de Russie. Ce meeting de souverains est évidemment une menace à l'adresse de la France. Menace immédiate, non certes ! Menace directe au gouvernement actuel de notre pays, pas davantage ! Mais menace détournée, ou, si l'on veut, et pour employer un mot qui nous semble à la fois moins cru et plus vrai, invitation à la nation française de ne point s'enorgueillir outre mesure du succès trop magnifique de l'emprunt, et de ne point partir de là pour reprendre aujourd'hui ou même de quelque temps une attitude guerrière, invitation encore de surveiller sa politique, d'intérieur, et d'empêcher l'affirmation des théories et des principes chers à l'Internationale, et dont la victoire en notre pays permettrait aux alliés de reprendre, avec plus d'audace, la campagne contre les sociétés européennes.

L'Europe ne veut point que nous ayons à cette heure la tentation de recommencer la guerre; elle nous le dit sans cesse et sans ambages; elle nous le dit par la voie du cabinet anglais permettant à la reine Victoria de faire en Prusse des voyages que rien, si ce n'est l'intérêt politique, n'explique ou ne motive; elle nous le dit par l'organe des ministres italiens envoyant le fils de Victor-Emmanuel récolter des honneurs à Berlin; elle nous le dit surtout en provoquant cette réunion des trois souverains les plus puissants du continent.

Tant que nous ne nous occuperons que de réparer nos ruines comme nous le faisons aujourd'hui, tant que nous donnerons des preuves de modération et de réserve, l'Europe n'entreprendra rien contre nous. Devant une conduite aussi sage, des trois souverains qui vont se trouver réunis, deux au moins seront indifférents, ou même bienveillants. Mais qu'un coup de surprise, un évènement subit, une défection des conservateurs et des gens sensés amènent au pouvoir les radicaux et M. Gambetta, par exemple, que ses antécédents et ses promesses obligent à tenter immédiatement une revanche considérée, — aussitôt les trois souverains reprendront l'attitude menaçante qu'ils vont combiner dans leur réunion, et nous nous trouverons en face d'une coalition, sans un allié, sans un secours, non pas seulement abandonnés, par tous, comme nous l'avons été en 1870, mais combattus par plusieurs sinon par tous.

Cette éventualité de l'avènement de M. Gambetta peut, à certains esprits, ne point paraître probable ou prochaine. Aussi n'est-ce pas malheureusement la seule dont nous soyons menacés. Que demain la « République conservatrice » dont le parfum n'est déjà point des plus agréables à l'Europe, se change en République radicale ou soit même par cette République radicale sérieusement battue en brèche; que les banquets s'organisent trop fréquents et trop violents, que les grèves se multiplient, que les démocrates s'agitent, que surtout on pousse trop ardemment la campagne de dissolution, menaçant ainsi l'Europe de l'avènement d'une nouvelle Assemblée qui pourrait être radicale, — immédiatement les cabinets deviendront menaçants, et, en tous cas, aucun d'eux, — c'est à quoi les souverains vont s'engager, — ne créera des embarras à M. de Bismark voulant, dans un but d'ambition, mais sous un prétexte trop motivé, rétablir l'ordre dans un pays dont malheureusement encore il tient en main les frontières, l'entrée, la porte.

Voilà les dangers dont nous menace l'entrevue des trois empereurs.

Gazette de France.

On lit dans le Bien public :

« Sympathie et République sont des mots un peu vides qui expliqueraient faiblement le succès de l'emprunt, s'il n'était à côté un fait de nature à gagner la confiance, à commander le crédit. Ce fait, nous le trouvons dans le gouvernement de M. Thiers. Bien plus que la sympathie que nous inspirons, bien plus que l'amour de la République, il a fait le succès de l'emprunt. »

Est-il possible, en vérité, d'affirmer plus nettement les instincts monarchiques de la France et l'impuissance de la République française en Europe?

« Personne, disions-nous ici, il y a quelques mois, personne ne contestera que l'es-

sence même du gouvernement républicain soit le respect de la loi et l'impersonnalité du pouvoir. Or, y a-t-il un peuple en Europe chez qui ces deux principes soient moins compris qu'en France? Non-seulement l'opinion tend toujours à s'y incarner dans un homme : non-seulement la force de chaque parti s'y mesure à la popularité de son chef, mais la loi elle-même, pour s'y faire reconnaître, a besoin de s'y personifier dans un représentant de la force publique. Nous désignons toujours par un nom propre le pouvoir souverain; nous ne nous représentons guère la loi que sous l'habit bleu du gendarme.

« Qu'on doive attribuer ce sentiment à nos souvenirs monarchiques, ou plutôt que la monarchie n'ait été chez nous que la conséquence naturelle de cette sorte d'instinct de race, le fait n'en est pas moins certain. Bien loin d'atténuer ces dispositions de l'esprit public, nos quatre-vingts ans de révolution n'ont fait que les exagérer. Le jour seulement où Bonaparte tint les révolutionnaires, tout empanachés et repus, sous le talon de sa botte, ils restèrent tranquilles et parurent satisfaits. »

La botte de M. Thiers, dira-t-on, n'est qu'une bottine. C'est précisément à cause de cela que le culte dont elle est l'objet, de la part des républicains, est significatif. La France est restée si profondément monarchique à travers ses révolutions, qu'elle ne fait que changer de Césars depuis quelle n'a plus de rois. Si elle n'a pas un Auguste sous la main, elle prend un Augustule. La République a toujours fini parmi nous par le Césarisme. Cette fois, il y a progrès. C'est par là qu'elle commence.

Cette vérité, suspecte dans notre bouche, il ne nous déplaît pas de l'entendre proclamer par le journal même du gouvernement.

En signifiant à nos prétendus républicains que leur république est purement nominative, illusoire, et qu'il n'existe aujourd'hui en France qu'une autorité réelle, efficace et vraiment protectrice, celle de M. Thiers, le Bien public les ramène à la vérité de leur rôle : *Omnia serviliter pro dominatione*, avec cette nuance toutefois qu'il ne leur concède que la première partie de la devise, — *serviliter* — et qu'il retient la dénomination pour le maître. Ils sont les courtisans du Prince, voilà tout.

« Avec de tels éléments, disions-nous, comment espérer sérieusement fonder la République en France?... Cette situation, la République n'en est pas l'auteur, nous le savons; elle en est la victime. En est-elle pour cela plus possible? »

Nous vous félicitons que le Bien public, c'est-à-dire l'organe même de la Présidence, nous apporte aujourd'hui l'appui de son expérience et de son autorité. Mais s'il est vrai que la République soit condamnée à n'être jamais qu'un mot parmi nous; s'il est vrai que le gouvernement de tous doit aboutir toujours en France, au pouvoir d'un seul, pourquoi ne pas revenir tout simplement à la monarchie?

Pays.

Nous demandons à M. le Cesne, pour lui offrir l'occasion de réduire cette calomnie à néant, s'il est vrai que la commission d'armement fut ainsi composée :

- J. Le Cesne, président.
- C. Le Cesne, son frère.
- Lepage, son beau-frère.
- Imbs, son neveu.
- Marqfoy, démissionnaire au bout de quinze jours.
- Longe.
- Mayer, chargé de missions et n'ayant pas ou peu siégé.

Constitutionnel.

On parle beaucoup d'un désagrément qui vient d'arriver à M. Jules Favre. L'illustre avocat ayant été choisi pour défenseur par une femme nommée Meyer, accusée d'avoir trahi la France en fournissant des vivres aux Prussiens, le jury a refusé de siéger dans le procès; il n'admet pas que M. Jules Favre puisse être chargé de la défense de qui que ce soit. Ce jury a mille fois raison. Quand donc M. Jules Favre comprendra-t-il que son rôle public est fini, qu'il n'y a plus de place pour lui ni à la tribune, ni au barreau? Il a confessé les hontes de sa vie privée, il a pleuré sur ses fautes, sur les malheurs que son ignorance et son orgueilleuse témérité ont attirés sur la France. Après cela, il n'avait plus qu'à s'envelopper dans son obscurité; le général Trochu, moins coupable, lui en avait noblement donné l'exemple; il devait le suivre.

Il est des gens au front d'airain, qui malgré les titres les plus manifestes à la déconsidération, n'en défient pas moins l'opinion. M. Jules Favre est de ces gens là. Il se montre insensible aux critiques les plus méritées; il s'en fait presque un piédestal. Il est temps que cela finisse. Un simple jury a pris l'initiative de la leçon; d'autres la confirmeront. On ne doit point souffrir à la barre de la défense un homme dont la place serait marquée au banc des accusés.

Ordre

M. de Kératry ayant donné sa démission, on lira avec intérêt le tableau des changements de préfets et d'administrations départementales et municipales qui se sont accomplis en moins de deux ans dans les Bouches-du-Rhône.

Il y a eu sept préfets qui sont par ordre de dates.

Les citoyens :

- Labadié, marchand de draps;
- Esquiros, socialiste;
- Delpech, teneur de livres;
- Gent, avocat;
- Cosnier, contre-amiral;
- Salvetat, avocat;
- M. de Kératry, météore au ministère des affaires étrangères, au Mexique, à la préfecture de police, au camp de Conlie, à l'ambassade d'Espagne, aux préfectures de Toulouse et de Marseille.

Le département a été représenté par :

- Un comité de salut public;
- Un conseil général, nommé d'office par Gent;
- Un conseil général, nommé à l'élection et toujours en fonctions.

La ville de Marseille a été dans le même temps à ministérie par trois conseils municipaux et deux Communes insurrectionnelles.

On peut juger, par cet exemple de stabilité administrative, combien les affaires publiques et privées doivent recevoir de satisfactions, et combien il a été loisible aux fonctionnaires de cette lanterne magique de rétablir l'ordre sur des bases sérieuses, et de s'identifier par l'étude avec les intérêts du pays dont ils ont eu charge.

Avenir national.

Une note très curieuse, faisant grand bruit dans les journaux américains qui la publient tous, donne la description de la réception faite en Prusse au général Sherman lors de son dernier voyage.

En arrivant à Berlin le général fut reçu chez son compatriote M. Bancraft, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis. Le soir même il y eut un grand dîner auquel assistaient le prince Frédéric-Charles et M. de Moltke. Celui-ci ne desserra pas les dents et le premier répondit à peine aux salutations du général. Vers la fin du dîner, le prince se fit apporter une grande pipe et se mit tranquillement à fumer sans dire au général d'en faire autant et sans lui offrir des cigares.

Enfin, invité deux jours après par l'empereur Guillaume, à assister à une revue, il attendit vainement que le souverain lui envoyât, ainsi que cela se fait, un aide-de-camp. Le général américain froissé de ce procédé par trop germanique ne parut pas à la revue.

Voilà ce que raconte la presse américaine.

Journal de Paris.

Plusieurs journaux ont publié, la semaine dernière, une note attribuée à un certain nombre de députés du centre gauche. Ce document, livré prématurément au public, montrait que les « tentatives de rapprochement et d'alliance entre le centre gauche et le centre droit n'étaient nullement abandonnées » et qu'elles avaient chance d'aboutir si l'on consentait de part et d'autre à accepter (la Constitution de la France étant réservée) la République de fait.

Le Journal de Paris avait approuvé cette entreprise et exprimé le vœu que la publication prématurée du document en question ne fit point échouer les bonnes intentions de ceux qui l'avaient rédigé. A peine était-il bruit dans le public d'un rapprochement possible entre ces deux centres sur le terrain de l'ordre de choses existants, que le journal de M. Gambetta criait : « Sentinelles! prenez garde à vous. Voici les royalistes qui viennent de dresser une nouvelle batterie contre la République. Cet appel du centre gauche au centre droit est un appel aux armes contre les républicains. Défiez-vous des monarchistes, surtout lorsqu'ils veulent venir à nos idées :

Equo ne credite Teucro, Quiddid id est timeo Danaos et dona ferentes.

Ce langage déconcerta quelque peu par sa brusquerie et par sa netteté les bonnes gens qui inclinaient vers la « République profondément conservatrice. » L'organe du parti radical leur signifiait que la République étant éternellement en péril aux mains des conservateurs, devait appartenir aux seuls républicains. S'il faut en croire la rumeur générale et les récits publiés par les journaux, trente membres du centre gauche ont partagé les vues étroites des radicaux, et désavoué ceux de leurs collègues qui avaient eu le bon sens de s'aboucher avec le centre droit.

Il semble donc acquis aujourd'hui que si les négociations entre les deux centres devaient jamais être rompues, la faute en serait à la fraction avancée du centre gauche, et que si ce groupe de l'Assemblée nationale se scindait en deux parties, les membres modérés du centre gauche seraient tout à fait innocents de cette scission. Ce n'est d'ailleurs un mystère pour personne que le centre gauche reforme certains députés qui seraient mieux à leur place sur les bancs de la gauche. La rupture qui depuis longtemps est imminente se fera-t-elle au mois de novembre prochain, ou ne se fera-t-elle pas? Nous ne saurions décider.

Quant à nous, nous continuerons, à titre de narrateurs impartiaux, mais non pas indifférents, à tenir nos lecteurs au courant et à les mettre en situation de bien juger.

Courrier de France.

La République française nous démontre que la Chambre a prouvé le mauvais esprit qui l'anime, en imposant au président des fonctionnaires cléricaux, réactionnaires, etc., etc.

Mais le choix d'un fonctionnaire est chose assez délicate, et la Chambre, qui n'a ni l'expérience, ni les éléments de comparaison dont jouissait le gouvernement du 4 septembre, a dû se trouver parfois fort empêchée.

Le 4 septembre, en effet, n'a eu qu'à ouvrir les portes de quelques maisons centrales pour recruter un personnel exercé, rompu aux luttes oratoires, et doué d'une prodigieuse activité.

Toulon lui a envoyé Mégy, Mazas lui a prêté le citoyen Eudes et quelques compères de même constitution.

Hier encore (et c'est la République française qui nous l'apprend), le 5^e conseil de guerre couronnait la carrière d'un certain A. Dupont, qui fut condamné sous l'empire à 15 années de réclusion pour avoir fait intervenir la nitro-glycérine dans la politique.

Le 4 septembre en fit un commissaire de police, et il exerça ces fonctions jusqu'au jour où l'Assemblée nationale le rendit à ses occupations favorites.

Certes, c'étaient là d'excellents choix et qui indiquaient un rare discernement chez ces hommes d'Etat, qui sont si familiers avec « la pensée moderne ». Mais la majorité réactionnaire ne peut imiter ce salutaire exemple; elle ne compte point d'amis, encore moins de partisans dans les bagues de France et des colonies.

Si nous nous plaçons sur un terrain économique plus élevé que celui qu'ont illustré les citoyens Deshorties, Naquet et Motu, nous voyons que la gauche est très portée vers les doctrines protectionnistes, et absolument hostile à la liberté commerciale.

Il nous paraît en outre, qu'elle soutient, contre la majorité, la théorie des gros impôts. Ici encore nous n'apercevons pas clairement la « pensée moderne. »

En politique, la gauche radicale combat avec l'énergie que ses électeurs réservaient pour la guerre civile; le contrôle parlementaire, la responsabilité ministérielle, le gouvernement du pays par ses représentants.

Elle condamne enfin la liberté de la presse, et, si nous en croyons l'histoire, elle est résolument opposée au suffrage universel, puisque, depuis le 4 septembre, elle n'a jamais cessé de lutter contre les élus du pays; soit qu'ils siégeassent au palais Bourbon sous le nom de Corps législatif, soit qu'ils gouvernassent à Bordeaux et à Versailles sous la dénomination d'Assemblée nationale.

En résumé : La pensée moderne, selon la gauche radicale, son verbe Gambetta et son évangile la République française, c'est l'insurrection armée ou pacifique contre le suffrage universel, la défaite et la ruine organisées; la glorification civile et politique des repris de justice; l'amnistie pour les assassins; l'élevation des impôts; la suppression du libre-échange; la concentration de tous les pouvoirs aux mains d'un chef irresponsable; l'absence de tout contrôle effectif; enfin la dictature!

Eh bien, nous le reconnaissons avec M.

Gambetta, la majorité est très-décidément hostile à la pensée moderne telle que la formulent les hommes de la gauche, et nous n'hésitions pas à l'en féliciter.

Chronique locale

et méridionale.

Monsieur le Préfet,

Des lettres que j'ai eu l'honneur de vous adresser par la voie du Journal, il résulte clairement ceci :

Contrairement au vœu du Conseil général qui désire que tous les imprimés payés sur les fonds départementaux soient mis à l'adjudication, — et par un retour inexplicable sur un ordre de choses établi, puisque hier encore tous les Imprimeurs étaient convoqués pour l'adjudication d'un travail de 30 fr. !!, — vous venez, Monsieur le Préfet, de donner à un Imprimeur, de votre choix, un travail très-important pour lequel le Conseil général votait annuellement une somme de 1,400 fr.; somme que l'adjudication aurait réduite d'au moins 40 %.

Le public, très-proccupé de ce fait, ne cessera de vous poser cette simple question :

Pourquoi payeriez-vous, avec les deniers du département, 1,400^f, un travail que vous pouviez avoir pour moins de 840^f??

LOUIS LAYTOU.

Recrutement. — Classe de 1871.

ITINÉRAIRE pour l'examen des tableaux de recensement et le tirage au sort des jeunes gens dans les divers cantons du département.

Arrondissement de Cahors.

- Le 20 août 1872, à deux heures très-précises du soir, le canton de Cahors (Nord), à la mairie de Cahors;
- Le 23, à la même heure, le canton de Cahors (Sud), à la mairie de Cahors;
- Le 24, à midi précis, le canton de Puy-l'Evêque, à la mairie de Puy-l'Evêque;
- Le 26, à la même heure, le canton de Cazals, à la mairie de Cazals;
- Le 27, à la même heure, le canton de Catus, à la mairie de Catus;
- Le 28, à la même heure, le canton de Lalbenque, à la mairie de Lalbenque;
- Le 29, à la même heure, le canton de St-Géry, à la mairie de St-Géry;
- Le 30, à la même heure, le canton de Castelnau-Montriat, à la mairie de Castelnau-Montriat;
- Le 31, à la même heure, le canton de Lauzès, à la mairie de Lauzès;
- Le 3 septembre, à la même heure, le canton de Montcuq, à la mairie de Montcuq;
- Le 5, à midi très-précis, le canton de Limogne, à la mairie de Limogne;
- Le 6, à deux heures très-précises du soir, le canton de Luzech, à la mairie de Luzech.

Arrondissement de Figeac.

- Le 20 août 1872, à dix heures très-précises du matin, le canton de Latronquière, à la mairie de Latronquière;
- Le 21, à la même heure, le canton de Bretenoux, au prétoire de Bretenoux;
- Le 22, à la même heure, le canton de St-Céré, à la mairie de St-Céré;
- Le 23, à la même heure, le canton de Lacapelle-Marival, à la mairie de Lacapelle-Marival;
- Le 24, à la même heure, le canton de Livernon, au prétoire de Livernon;
- Le 26, à la même heure, le canton de Cajarc, à la mairie de Cajarc;
- Le 27, à la même heure, le canton de Figeac (Est), à la mairie de Figeac;
- Le 28, à la même heure, le canton de Figeac (Ouest), à la mairie de Figeac.

Arrondissement de Gourdon.

- Le 20 août 1872, à neuf heures très-précises du matin, le canton de Gramat, à la mairie de Gramat;
- Le 21, à midi très-précis, le canton de Vayrac, à la mairie de Vayrac;
- Le 22, à une heure précise du soir, le canton de Martel, à la mairie de Martel;
- Le 23, à la même heure, le canton de Souillac, à la mairie de Souillac;
- Le 24, à la même heure, le canton de Payrac, à

la mairie de Payrac:

- Le 26, à midi très-précis, le canton de Labastide-Murat, à la mairie de Labastide-Murat;
- Le 27, à la même heure, le canton de St-Germain, à la mairie de St-Germain;
- Le 28, à une heure très-précise du soir, le canton de Gourdon, à la mairie de Gourdon;
- Le 29, à midi précis, le canton de Salviac, à la mairie de Salviac.

Un décret en date du 5 août nomme procureur de la République près le tribunal de première instance de Figeac, M. Deffis, ancien magistrat, en remplacement de M. Gauger, démissionnaire.

Par arrêté du 7 août courant de M. le directeur général de l'enregistrement des domaines et du timbre : 1^o M. Dalat, receveur de l'enregistrement à Limogne, a été nommé receveur à Gramat, en remplacement de M. Germain, appelé au bureau de Cadenet (Vaucluse); 2^o M. Guiraudias, surnuméraire à Niort, est nommé receveur à Limogne, en remplacement de M. Dalat.

M. Gagnebé, commis des postes, à Poitiers, a été nommé commis à Cahors, en remplacement de M. Labatut, retraité.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Un concours sera ouvert au mois de décembre 1872, pour l'admission au grade de surnuméraire dans l'administration des Contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter trouveront, auprès de M. le directeur des Contributions du département du Lot, tous les renseignements relatifs aux nouvelles conditions du concours et aux pièces à fournir pour être admis à y prendre part.

Le registre d'inscription devra être clos à Paris, le 30 novembre; les demandes qui parviendraient à l'administration centrale après cette époque ne pourraient être reçues que pour le concours suivant.

Les candidats doivent être pourvus de l'un des diplômes de bachelier ès-lettres ou bacheliers ès-sciences. Ceux dont la demande aura été reconnue régulière par l'administration, seront appelés à subir l'examen devant une commission qui se réunira à cet effet au chef-lieu de chaque département.

Cet examen comprend des épreuves écrites et des épreuves orales.

Les épreuves écrites consistent en une dictée, une rédaction et une formation de tableaux. Les épreuves orales portent : 1^o sur les mathématiques élémentaires, et notamment sur les proportions, les logarithmes, l'usage des tables, la trigonométrie rectiligne, l'égalité et la similitude des figures, le calcul des surfaces et la mesure des volumes (parallépipède, prisme, pyramide, tronc de pyramide, cône, tronc de cône et sphère); 2^o sur la théorie de l'arpentage.

La distribution solennelle des prix de l'Institution dirigée à Cahors par M. Valette a eu lieu hier, dans la cour de l'établissement, sous la présidence de M. Blaviel, vicair général.

Une assistance nombreuse et choisie où l'on remarquait M. le général Archinard et des représentants du clergé et de la magistrature, rehausait l'éclat de cette fête de famille.

Après une brillante allocution de M. Valette, ayant pour texte : *Ce que l'on doit à sa patrie*, M. Blaviel a prononcé le discours suivant :

Chers jeunes gens,

Je vous félicite des bonnes paroles que vous venez d'entendre, vous voudrez en faire votre profit et vous vous hâterez de mettre en pratique les sages leçons de votre maître bien-aimé. Vous aimerez d'un amour plus intelligent et plus fort cette patrie mieux connue, bien convaincus que les paroles sont peu, que l'amour réclame surtout l'action, vous parlerez peu, vous agirez beaucoup, vous travaillerez à devenir des hommes utiles à la patrie, des hommes capables, chacun dans votre mesure, chacun à votre place, de contribuer à sa gloire et à sa prospérité.

Dans une construction dont le plan fut bien conçu et bien exécuté, chaque pierre contribue, en des degrés divers, à la beauté, à l'élévation, à la grandeur, à la solidité de tout l'édifice; mais il faut que chacune de ces pierres, préparées par un travail intelligent tienne ferme à la place assignée par l'architecte; ainsi dans une société bien organisée, chacun bien formé, bien taillé, bien poli, si on peut ainsi parler, doit contribuer à la beauté, à la force, à la vigueur, au bien-être de tout le corps, mais là aussi, chacun doit se tenir en son lieu et n'en sortir que par les voies de l'ordre et du droit.

Dès ces vacances, pendant ces jours d'agréables délassements, mais plus encore peut-être d'utile apprentissage, de nécessaire expérience, vous pratiquez cette grande loi de l'ordre et de la paix, de la grandeur et de la prospérité des nations, cette grande loi du vrai patriotisme qui ne se contente pas de phrases et de paroles, du patriotisme qui se livre, se dépense, se dévoue pour la patrie et, s'il le faut, lui donne son sang et sa vie.

Vous resterez à votre place devant Dieu, respectant son domaine suprême, accomplissant ses volontés souveraines, observant ses préceptes, garantie de bonheur.

Vous resterez à votre place devant l'église, vous aimerez d'un tendre amour cette épouse du Christ sauveur; cette mère des nations grandes et libres, cette vigilante gardienne des droits et des libertés des petits et des faibles, son enseignement sûr et certain, son enseignement, le flambeau de toute vraie civilisation, la véritable lumière du monde, sera la loi de votre esprit, son autorité sera la règle de votre vie; vous repousserez ce qu'elle repousse, vous embrasserez avec un amoureux respect tout ce qu'elle vous propose et à croire et à faire, vous vous estimerez heureux d'avoir en elle ce guide sûr qui met à l'abri de l'erreur et, en garantissant la possession de la vérité, garantit, en même temps, la jouissance de la vraie liberté, et *veritas liberabit vos*.

Vous resterez à votre place dans la famille, dans la famille si attaquée, si ébranlée de nos jours, dans la famille, cette création de Dieu si belle, si pleine de charmes, lorsqu'elle ne sort pas des voies de son auteur, dans la famille cet élément si essentiel de la patrie; vous aimerez d'un amour attentif et sincère ce père, cette mère, si tendres, si dévoués, ce père, cette mère dont l'amour fit et fait encore tous les jours de si grandes choses pour vous : vous n'oublierez jamais combien de sollicitudes, de soins, de rudes fatigues leur coûtent ce pain qui vous nourrit, ces vêtements qui vous couvrent, cette éducation qui vous prépare les gloires et les jouissances de l'avenir. leur obéir vous sera toujours un devoir saint et sacré, l'espoir de procurer un légitime repos, un légitime bien-être à leurs vieux ans vous rendra le travail doux et facile.

Accoutumés ainsi par un long apprentissage à rester à votre place devant Dieu, devant l'église, dans la famille, vous saurez rester aussi à votre place dans la cité, dans la patrie : vous saurez remplir vos devoirs de citoyens, d'autant plus dignes des plus hauts rangs, d'autant plus capables d'y servir noblement la patrie, que vous aurez mieux su vous tenir dans les postes inférieurs, que vous aurez repoussé plus énergiquement toute élévation en dehors du mérite et du droit.

Bulletin Agricole

Trois milliards! cette somme colossale sur laquelle les statisticiens fantaisistes exercent leur ingéniosité, en calculant ce qu'il faudrait de chevaux ou de wagons pour la transporter, soit en or, soit en argent, quelle hauteur atteindrait la pile de billets de mille francs qui la représenterait, etc., etc.; trois milliards font juste l'écart d'une année agricole médiocre comme 1871 avec une bonne année comme 1872.

D'après des renseignements publiés par le *Figaro* qui est allé les puiser au ministère de l'agriculture et du commerce, une belle année a produit en France dix huit milliards de grains, de légumes, de vin, de viande. Une année moyenne va à quinze milliards et demi. Une mauvaise année reste au-dessous de quatorze milliards.

Le foin est de tous les produits du sol celui qui donne le plus beau chiffre. En année moyenne, il se récolte en France deux milliards troiscent millions de francs de blé, et cinq cent soixante millions de paille. Les départements de l'Aisne, d'Eure-et-Loir, de Maine-et-Loir, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Seine-Inférieure, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne produisent chacun plus de cinquante millions de blé. Le département du Nord, à lui tout seul, donne plus de cent millions de blé et de paille.

En compte rond, les autres céréales : avoine (d'abord), seigle, orge, maïs, sarrasin, rapportent leurs deux milliards!

Vous doutez-vous que la culture du millet rapporte cinq millions et sept cent mille francs? La pomme de terre fournit son demi-milliard tout rond, et les châtaignes frisent les cinquante millions.

La culture des légumes secs ou verts produit plus d'un milliard par an.

Parmi les cultures industrielles, la betterave à sucre, le colza, l'œillette, la cameline, la navette, le chènevis, la graine de lin, les olives, les amandes et les noix, dont on fait l'huile, présentent un produit de trois cents millions.

Notre admirable pays produit encore cinquante-six millions de chanvre, soixante-six

millions de lin, et cinquante-deux millions de coccons de vers à soie!

Les quinze millions de houblon que nous récoltons sont réduits à dix millions par la perte de l'Alsace. Sur les vingt-et-un millions de tabac récoltés en France, cinq millions étaient également fournis par cette province.

Une des plus riches récoltes du pays est celle des fourrages.

Les foin, et leurs innombrables variétés, mangés au râtelier ou en vert, ne produisent guère moins de deux milliards!

A côté de ce chiffre colossal, celui de la vigne paraîtra modeste : quatorze cents millions? C'est le département de l'Hérault qui donne, dans cette culture, les plus gigantesques résultats : six millions d'hectolitres de vin, valant plus de cent cinquante millions de francs!

L'éleveur du bétail en France donne des résultats non moins magnifiques.

Pour les chevaux, mulets et ânes, le produit s'élève à près de deux milliards. Pour les bœufs, vaches et veaux, il est de trois milliards et demi. Les moutons produisent trois cent millions, et les porcs cent millions seulement, à peine un peu plus que les chèvres et chevreaux. Il est vrai que ce produit absorbe celui de la récolte de fourrages et en atténue divers autres.

Nos abeilles nous donnent annuellement six millions de cire et dix-huit millions de miel. Nos poules pondent des œufs pour cinquante-deux millions de francs, et nous mangeons ou vendons pour cent quatre millions de volailles!...

Trois milliards vont sortir de France cette année, et trois milliards vont y rentrer; car il faudra bien que l'étranger mange, boive et paie le blé, la viande et le vin dont nous ne saurions que faire.

Ceux qui bénéficieront de cet accroissement de fortune ne seront pas exclusivement ceux qui répondront à l'appel de l'Etat; mais l'accroissement n'en est pas moins incontestable, et la France ne s'appauvrira pas.

Nous pouvons faire passagèrement pitié, mais le fond de notre destinée, c'est de faire envie!

Dernières nouvelles

Versailles, 7 août.

On travaille activement au ministère des finances pour arrêter le chiffre de répartition de l'emprunt. Il paraît que ce n'est pas une mince besogne et que les difficultés ne manquent pas. On s'arrêtera très-probablement au chiffre de 7 3/4 pour cent, afin de faciliter les comptes. D'après ce qu'on dit dans les régions financières, le ministre aurait été en droit d'annuler 22 milliards de souscriptions venues de l'étranger, comme n'ayant pas rempli les conditions requises pour le dépôt de garantie. On se serait décidé, pour des raisons politiques, à accepter les 44 milliards, mais il faut espérer que le ministre fera tout ce qui dépend de lui pour sauvegarder l'intérêt des vrais souscripteurs, ceux qui ont opéré des versements sérieux et qui ont pris l'emprunt pour le garder, et non pas dans un but de pure spéculation.

L'Internationale cherche à faire des affiliés dans l'armée. Il est fort douteux qu'elle y obtienne beaucoup de succès. Quoiqu'il en soit, une surveillance spéciale a été organisée à l'intention de ceux de ses membres qui tenteraient de répandre ses funestes doctrines parmi nos soldats.

On dément la nouvelle que les Allemands aient commencé des travaux sérieux de fortifications à Belfort.

Bourse de Paris.

Paris, 8 août 1872, soir.

Rente 3 p. 4/2	55,70
— 4 1/2 p. %	80,00
— 5 p. % Emprunt ancien	86,40
— 5 p. % Emprunt nouveau	88,20

Avis aux capitalistes.

Un lot d'actions de la *Compagnie d'assurances contre l'Incendie « Le Soleil »* est disponible par suite de décès. — Placement de tout repos, revenu probable de 7 à 10 p. 100.

S'adresser au *Moniteur des Tirages financiers*, 104, rue de Richelieu, à Paris.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ D'AGREMENT ET DE RAPPORT

APPELÉE CHATEAU DE FLOIRAC

Située commune de Floirac, canton de Martel (Lot), sur les bords fertiles et magnifiques de la Dordogne, entre les stations de Montvalent et de Saint-Denis (ligne de Périgueux à Capdenac), à 36 kilomètres de Brives et 3 heures de Périgueux, par le chemin de fer.

PRIX : 50,000 FRANCS

Les bâtiments comprennent :

1° Une Maison d'habitation, de construction moderne, sur le point culminant de la propriété, avec terrasse au pourtour, d'où l'on a de tous côtés une vue admirable et très-étendue, intérieur confortable et bien distribué.

2° Un Bâtiment renfermant : écurie, remise, logement au-dessus composé de trois chambres et d'une cuisine.

3° Une vieille et haute Tour, contenant l'escalier en pierre de l'ancien château

4° Bâtiments ruraux, consistant en : grange, étable et remise pour les machines agricoles.

5° Manège couvert, au-dessus d'un puits, avec machine élévatrice conduisant l'eau dans la maison d'habitation au moyen d'un réservoir établi dans la vieille tour, à 35 mètres plus haut que le puits.

La propriété, dont une grande partie du terrain est d'une fertilité rare, donne comme produits : du blé, des prairies artificielles, du tabac, des betteraves, noix et maïs, des légumes et de beaux fruits, dont la vente

annuelle pour ces deux derniers produits est de 550 fr. Une grande portion de la superficie totale forme un coteau d'environ 3 hectares, unique dans le pays pour le rapport qu'il peut donner en vignes, comme qualité et quantité. Actuellement une partie de ce coteau est plantée et produit d'excellent vin.

Près la maison d'habitation est un parterre avec pièce d'eau. La propriété du côté de la Dordogne, est bordée d'une importante muraille en terrasse, faisant face au Puy-d'Issolu, autrefois Uxellodunum.

S'adresser à M. Henri NALET, architecte à Périgueux, rue Neuve-des-Jacobins.

En Vente chez tous les libraires

LES RURAUX

(Dialogue entre un Maire et un Candidat à la députation.)

Brochure politique de 40 pages

par Léon VALERY, de Lalbenque

20 centimes.

ENVOI FRANCO PAR LA POSTE

: 25 centimes.

Etude de M^e LESCALE

Notaire à Cahors.

D'un contrat reçu le vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-douze par M^e Lescale notaire à Cahors, qui en a la minute, et l'un de ses collègues.

Il appert :

Que M. Guillaume Rulhes, marchand drapier et M. Marcelin-Pierre, Rulhes, son fils, aussi marchand drapier, tous deux demeurant à Castelnau-Montratrier, ont établi entr'eux une société en nom collectif, pour l'exploitation d'un fond de commerce de draps et nouveautés situé à Castelnau-Montratrier, département du Lot.

La raison sociale est : Rulhes et fils aîné.

Chacun des associés a la gestion, l'administration, et la signature de la société.

Le fond social est de 51,425 francs 50 centimes, fournis en marchandises ou valeurs mobilières pour les 3/4 par M. Guillaume Rulhes, et pour 1/4 par M. Pierre Marcelin, Rulhes.

La durée de la société est fixée à 10 ans qui ont commencé ledit jour vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-douze, avec faculté pour chacun des associés de demander la dissolution si cela lui convient.

Expédition entière dudit acte de société a été déposée au greffe du tribunal de commerce de Cahors, le trente juillet mil huit cent soixante-douze.

Et au greffe du tribunal de la Justice de paix du canton de Castelnau-Montratrier, le trois août courant.

GRANDE ÉCONOMIE

POUR DÉPIQUER LES BLÉS

AVIS AUX AGRICULTEURS.

M. JULHIA, fondeur à Cahors, met à la disposition de l'agriculture une machine à vapeur pour le dépiquage des blés avec laquelle il se charge de dépiquer environ 100 piles par jour, à des prix très-modérés.

Il garantit que les blés seront aussi

bien dépiqués qu'avec le fléau, soit pour ne laisser ni grains à l'épie, ni pour le briser.

Pour tous renseignements et pour tous ceux qui voudront se faire inscrire, adresser les demandes, le plus tôt possible, à M. Julhia.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible : aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

FLEURS ARTIFICIELLES

MARTE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Maison Izarn, boulevard Sud

Bouquets d'église et de fête votive. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur.

Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.

Le Magasin est situé maison Izarn, en face le café Ferran.

A CÉDER

UN MAGASIN

DE

LAMPISTERIE

bien assorti, bel outillage,

bonne clientèle.

S'adresser à M. CALVET, lampiste.

A VENDRE

D'OCCASION

UN BEAU PHAËTON

Roue à patente double, un Bréach neuf et autres voitures ; Harnais neufs, fins et ordinaires ; et d'occasions, Selles, Brides et tout ce qui concerne la Sellerie le tout bien bon marché. L'on se charge de tout ce qui concerne la partie de Carrosserie.

S'adresser à M. Emile Escudé, carrossier, galerie de Fontenille, à Cahors.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

Plusieurs Médailles à diverses Expositions et notamment à celle de Paris 1867

CHOCOLAT-SARDA

GARANTI PUR CACAO ET SUCRE

SARDA & C^{ie}

BORDEAUX

Usine modèle à BÈGLES, boulevard extérieur

THÉS - VANILLES - PRUNES

A. BERGON ET C^{ie}

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduits

SAVOIR : Pour la 1^{re} et 2^e tailles, 70 fr. — Pour la 3^e et 4^e tailles, 60 fr.

L'hôtel de la Croix-blanche est en bon état